

Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **54 (1909)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le projet de budget pour 1910. — Les mutations dans le haut commandement.
— Infanterie et génie. — *Le Drapeau suisse.*

La *Feuille fédérale* a publié le budget pour 1910. Voici, la récapitulation des dépenses prévues, que le lecteur pourra comparer avec les chiffres de 1909 publiés dans la chronique de décembre 1908.

I. Administration :

A. Personnel d'administration	Fr.	1,584,310	
B. Personnel d'instruction		1,812,176	
C. Instruction.		17,238,308	
D. Habillement		5,181,600	
E. Armement et équipement		1,317,417	
F. Equipements d'officiers		939,625	
G. Chevaux de cavalerie.		3,534,971	
H. Subventions aux sociétés de tirs et aux sociétés militaires		1,817,550	
J. Matériel de guerre.		3,339,066	
K. Etablissements militaires et fortifications		55,000	
L. Fortifications.		1,721,945	
M. Service topographique		521,750	
N. Traitements après décès.		40,000	
O. Commissions et experts		20,000	
P. Frais d'impression		140,000	
Q. Landsturm		35,000	
R. Frais d'administration des approvisionnements de blé.		36,900	
S. Allocation aux établissements en régie		103,319	
T. Assurance des militaires.		927,000	
U. Frais de remplacement des instituteurs		50,000	
V. Secours aux familles indigentes		80,000	
W. Imprévu		2,500	
II. Intendance des poudres	Fr.	4,77,500	
III. Régie des chevaux.		1,004,319	
IV. Ateliers de construction.		4,762,100	
V. Poudrerie militaire.		837,260	
VI. Fabrique de munitions de Thoune		5,654,680	
VII. Fabrique de munitions d'Altorf		2,308,000	
VIII. Fabrique d'armes de Berne.		1,367,500	12,411,359
			40,498,828

Le compte de 1908 s'est élevé à 40,368,234.39 fr. ; le budget définitif pour 1909 prévoyait 40,010,929 fr. ; le projet de budget pour 1910 dépasse donc la dépense effective de 1908 de 130,604 fr. et celle prévue pour 1909 de 487,899 fr. Etant donné la coutume de fixer autant que possible les prévisions un peu largement, ces différences minimes permettent de dire que le budget reste stationnaire. Dans le détail toutefois, il y a des fluctuations. Examinons les principales.

Personnel d'administration. — L'augmentation est de 70,000 fr., à laquelle participe surtout le Commissariat central des guerres dont le travail a sensiblement augmenté à la suite des écoles de recrues prolongées, de l'augmentation du nombre des cours de cadres et des cours de répétition annuels. Cette circonstance avait déjà été invoquée l'année passée ; le message fédéral y revient cette année-ci avec chiffres à l'appui. Comparativement à 1907, le nombre des comptabilités des cours d'instruction s'est accru en 1909 :

de 12 provenant des écoles de recrues,
» 7 » » » de cadres
et » 376 » » cours de répétition (états-majors et unités produisant leurs comptes). En outre, le nombre des écoles de recrues d'infanterie a été porté en 1909 de 24 à 32. Il faut donc augmenter le personnel du commissariat sous peine de violer les délais impartis par la loi pour les règlements avec la caisse d'Etat, ce dont les bureaux de paiement cantonaux et privés ne manqueraient pas de souffrir.

Une augmentation de 22 000 francs est prévue pour les allocations aux officiers ayant droit à un cheval en vertu de l'art. 74 O. M. Le nombre de ces officiers s'accroît plus rapidement qu'on ne l'avait supposé. Leur chiffre était prévu à 70 pour 1909 ; en réalité il s'élevait à 84 le 1^{er} juillet 1909. Le budget prévoit le chiffre de 90 au minimum en 1910. On sait que le nombre des officiers relevant de l'article 74 est de 140.

Personnel d'instruction. — L'augmentation est de 125 000 fr., provoquée par une augmentation de l'effectif, par les indemnités d'habillement et les indemnités pour chevaux. Le budget prévoit que le nombre des compagnies de recrues sera encore augmenté en 1910 à la suite du recrutement plus fort de 1909.

Instruction. — Cette dernière circonstance justifie aussi l'augmentation des dépenses d'instruction qui passent de 16 887 000 francs à 17 238 000. Le budget pour 1909 comptait 10,800 recrues d'infanterie, celui pour 1910 en compte 11 500. Pour la cavalerie les chiffres comparatifs sont 628 en 1909, 670 en 1910 ; artillerie de campagne, 1165 et 1354 ; de montagne, 260 et 301. En revanche, il y a diminution dans l'artillerie à pied, 180 et 175, et dans les ordonnances d'officiers, 250 et 150. Le train est stationnaire à 640 recrues, mais il y a lieu d'ajouter 180 convoyeurs qui prouvent que

l'organisation des unités de montagne se poursuit méthodiquement. Les recrues du génie passent de 730 à 837 et celles de l'infanterie de forteresse de 290 à 330, tandis que celles des autres troupes de forteresse sont en réduction de 627 à 562. Le service de santé et celui des subsistances restent stationnaires à 580 et 310 recrues.

Pour les cours de répétition, le budget débute par une déclaration peu réjouissante. Il constate qu'en 1908 l'effectif des hommes entrés au service a été de 69,700 ; le budget de 1909 avait prévu 65,000 ; celui de 1910 s'en tient à ce dernier chiffre parce que l'on a partout l'idée que les effectifs diminueront plutôt à l'avenir. L'accroissement du recrutement ne se fera sentir que dans quelques années.

Dans la Landwehr, la brigade convoquée sera la 19^e avec le bataillon de carabiniers 11.

Comme cours de cadres le budget prévoit les convocations suivantes :

Dans l'état-major général, les cours I (1^{re} partie) et II seulement, plus les cours pour officiers du service territorial et des étapes.

Dans l'infanterie, les écoles de tir sont toujours en période de transition. Il n'a pas encore été possible de faire suivre l'école de 30 jours à tous les lieutenants de récente promotion qui ont fait leur école d'aspirants sous l'ancien régime. Le budget prévoit encore 50 participants de cette catégorie. Il porte de 100 à 120 les participants aux cours d'officiers supérieurs et capitaines. Comme cours spéciaux, il y aura en 1910 des cours de patrouilles et des cours tactiques pour majors et capitaines.

Dans la cavalerie, deux cours tactiques pour commandants de brigade, de régiment, et d'unité, et un cours tactique pour chefs de patrouilles. Dans l'artillerie, outre les cours de tir habituel, un cours tactique pour officiers supérieurs et capitaines de l'artillerie de campagne et un cours partiel dans l'artillerie à pied. Dix officiers d'artillerie seront envoyés dans des cours d'autres armes. Le génie aura un cours tactique-technique pour officiers supérieurs et un autre pour officiers subalternes, des études de détail sur le terrain de positions à fortifier, des études techniques au bureau. Quelques officiers seront envoyés à des cours d'autres armes.

Dans la forteresse, le Gothard aura le cours tactique I, St-Maurice, le cours II. Dans le service de santé, cours d'hôpital et cours cliniques, pas de cours tactiques. Dans le service vétérinaire, un cours technique pour vétérinaires de troupes ; dans le service des subsistances, un seul cours technique au lieu de deux en 1909. Dans ce dernier service, l'école d'officiers aura lieu à titre d'essai, à l'époque des vacances d'été. Le régime en vigueur jusqu'ici qui mettait cette école au printemps en même temps que celle des recrues a manifesté certains inconvénients : les étudiants manquent le semestre d'été et les sous-officiers présentés pour l'avancement pendant l'école de recrues sont obligés d'attendre l'année suivante pour leur

école d'officiers. Le recrutement du corps des quartiers-mâtres en souffre.

Le crédit pour l'enseignement de la gymnastique est relevé de 7000 fr. destinés au développement des cours pour maîtres et moniteurs et au subventionnement des sociétés de gymnastique.

Le compte des subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires avait été évalué trop haut en 1909. Il est ramené de 1,854,000 fr. à 1,817,550 francs. Voici le détail :

La réduction sur les sociétés de tir est de 40,000 fr., alors même que les commissions de tir de plusieurs cantons doivent être renforcées et les cours de moniteurs développés. Il y a au contraire une augmentation de fr. 1500 au bénéfice des sociétés de pontonniers dont le nombre et les effectifs vont croissant. Ces sociétés organisent un concours à Olten, en 1910. La confédération s'y intéressera.

La grande activité des sociétés colombophiles et les bons résultats qu'elles obtiennent, ont produit une augmentation de leurs frais de transport et des primes. Les efforts des sociétés de cavalerie justifient aussi une augmentation des encouragements de l'Etat.

Pour en revenir au tir, le message constate que si la consommation des cartouches à balle a augmenté ensuite de l'extension de l'obligation du tir cette augmentation n'a cependant pas atteint les prévisions. Celles-ci tablaient en 1908, sur une consommation de 26 millions de cartouches ; elle a été de 24,556,500, et, pendant le premier semestre de 1909, il y a eu une diminution d'environ 800,000 cartouches. Le budget suppose donc à 28 millions la consommation de 1910, tir fédéral compris.

Matériel de guerre. — Les dépenses s'accroissent constamment, le matériel étant maintenant mis à contribution beaucoup plus que précédemment ; en outre, les salaires s'élèvent dans les arsenaux. Aussi le budget passe-t-il de 1,181,000 fr. à 1,310,000 fr.

Fortification. — En 1909 on a réduit ce chapitre dans la plus large mesure possible. Mais quelques travaux d'achèvement et de complément sont devenus urgents au Gothard. Le budget passe en conséquence de 1,131,550 fr. à 1,721,945 fr..

Instituteurs. Familles indigentes. — Les frais de remplacement des instituteurs ne paraissent pas devoir être aussi élevés, qu'on l'avait supposé. En 1909, on les avaient budgetés un peu au hasard à 100.000 fr. Ils sont réduits de moitié pour 1910. De même les secours aux familles indigentes qui, de 30,000 francs en 1908 avaient été portés à 100,000 fr. en 1909, reviennent à 80,000 fr.

Les recettes ne varient jamais beaucoup. La principale est la taxe d'exemption du service militaire qui a produit, en 1908, moitié afférente à la Confédération, 1,996,607 fr. Le budget pour 1910 prévoit comme pour

1909, 2,100,000 fr. Les autres recettes sont moins importantes. Le total général s'élève à 3,642,320 fr.

* * *

Quand vient l'hiver, les feuilles tombent et les démissions arrivent au département militaire. On a annoncé jusqu'ici celles du commandant du 2^e corps d'armée, colonel-commandant de corps E. Fahrländer; du commandant de la 4^e division, colonel-divisionnaire H. Heller; du commandant des fortifications du Gothard, colonel-divisionnaire R. Geilinger; du commandant de la 13^e brigade d'infanterie, colonel K. Held, et des commandants des 26^e et 27^e régiments d'infanterie, lieutenants-colonels P. Scherrer et V. Sand.

Le colonel-commandant de corps E. Fahrländer, dont le brevet de colonel date du 30 décembre 1885 et qui a commandé la 8^e division depuis le 30 octobre 1891, est devenu commandant du 2^e corps d'armée le 29 novembre 1898. Il avait été nommé sept jours après feu le colonel Techtermann et il est âgé de 65 ans. Sa démission fait passer l'ancienneté de grade au colonel-commandant de corps U. Wille nommé le 24 avril 1904 et l'ancienneté d'âge au colonel P. Isler, né en 1847, une année avant le colonel Wille.

Le colonel-divisionnaire Geilinger a commandé la 12^e brigade d'infanterie du 19 décembre 1893 à fin 1898; fut ensuite commandant des fortifications de St-Maurice jusqu'à fin 1902, date à laquelle il passa au Gothard. En 1899 il commanda par intérim la 1^{re} division.

Le colonel-divisionnaire H. Heller a commandé la 8^e brigade d'infanterie du 16 juin 1894 au 30 décembre 1899, la division du Gothard du 5 janvier 1900 au 30 décembre 1901, et, à partir de cette date, la 4^e division. Il était le plus ancien divisionnaire.

Le colonel K. Held est breveté du 25 janvier 1904, date à partir de laquelle il commanda la 13^e brigade. Son commandement précédent avait été celui du 28^e régiment d'infanterie depuis le 19 décembre 1898.

Le lieutenant-colonel V. Sand est un des plus anciens commandants de régiment d'infanterie; il est breveté du 5 juin 1902. Le lieutenant-colonel P. Scherrer est breveté du 23 février 1904.

Dans l'administration militaire, le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission du colonel d'artillerie O. Hebbel, chef du service de l'artillerie. Le colonel Hebbel remplissait ses fonctions depuis l'année 1899, au cours de laquelle il avait succédé au colonel Schumacher, lui-même successeur du général Herzog.

A la suite de ces démissions, le Conseil fédéral a procédé aux transferts et nominations suivantes: Le colonel-commandant de corps P. Isler est transféré du 4^e corps d'armée au 1^{er} où il remplace feu le colonel Techtermann. Les colonels divisionnaires Sprecher von Bernegg, commandant de la 8^e division depuis le 29 novembre 1901, et le colonel-divisionnaire Edouard Will, commandant la 3^e division depuis le 28 novembre 1902, et qui sont les deux

plus anciens divisionnaires, sont nommés colonels-commandants de corps et reçoivent le commandement, le premier, du 4^e corps, le second du 2^e.

Les commandements des divisions sont repourvus comme suit : Le colonel-divisionnaire Audéoud est transféré de la 1^{re} division, qu'il commandait depuis le 21 janvier 1908, à la 4^e, et le colonel-divisionnaire Wildbolz de la 2^e, qu'il commandait depuis quelques mois, à la 3^e.

Sont promus colonels-divisionnaires et prennent les commandements suivants :

1^{re} division, colonel Louis Bornand, à Lausanne, breveté du 7 février 1905.

2^e division, colonel Amédée Galiffe, à Genève, breveté de la même date.

8^e division, colonel P. Schiessle, à Lausanne, breveté du 20 mars 1901.

Division du Gothard, colonel Brugger, à Coire, breveté du 23 décembre 1902.

Le colonel d'état-major W. Schmid, à Berne, breveté du 18 janvier 1901, a été promu colonel-divisionnaire et mis à la disposition du Conseil fédéral.

A la suite des promotions et démissions ci-dessus, sont actuellement vacantes les brigades d'infanterie 1, 2, 9, 13 et 15.

Les fonctions du chef de service de l'artillerie ne sont pas encore repourvues. Le Conseil fédéral a désigné à celles d'auditeur en chef, en remplacement de feu le colonel Hilty, le colonel Leo Weber, à Berne, qui fonctionnait jusqu'ici comme suppléant.

* * *

Le 30 novembre, à Orbe, est décédé le lieutenant-colonel d'infanterie Gustave Bourgeois. Il était âgé de 60 ans. Le lieutenant-colonel Bourgeois avait fait son service dans l'infanterie et commandé comme major le bataillon 8. En 1891, promu lieutenant-colonel, il prit successivement le commandement, sous l'ancienne organisation de la Landwehr, des régiments 4 L et 3 L. En 1898, il demanda à être relevé de son commandement, passe à disposition, puis à partir de 1906, fut nommé dans le service territorial.

Le lieutenant-colonel G. Bourgeois était un homme bienveillant, dont ses camarades déjà un peu clairsemés, hélas ! on gardé un affectueux souvenir.

* * *

Un de nos abonnés, lieutenant d'infanterie, nous a écrit pour nous demander d'attirer l'attention de l'autorité militaire sur l'utilité que présenterait, pour les officiers d'infanterie, une instruction sur les travaux de fortification du champ de bataille et d'une manière générale sur les menus travaux du génie à faire avec du matériel de circonstance. Nous avons bien la petite brochure des « Principes de la fortification du champ de bataille et de l'attaque et de la défense de positions fortifiées » ; mais ce manuel s'adresse aux officiers du génie plus qu'à ceux de l'infanterie et c'est pour ces derniers surtout qu'une instruction présenterait de l'utilité.

Sauf erreur, on s'est déjà préoccupé de la question au service de l'infanterie et dans celui du génie. Un accord ne pourrait-il pas intervenir entre eux pour une mise à exécution ?

La *Revue militaire suisse* a résolu d'éditer une nouvelle petite publication populaire, destinée aux sous-officiers et soldats, aux jeunes gens avant leur service militaire, et d'une manière plus générale à toutes les personnes qu'intéressent les questions de défense nationale, au sens le plus large du terme, et le développement de l'esprit national. On ne peut s'empêcher d'être frappé de toutes les circonstances qui contribuent, actuellement, à altérer le caractère de notre peuple et à fausser nos traditions helvétiques : cosmopolitisme ; immigration croissante d'éléments étrangers dont nos lois favorisent insuffisamment l'assimilation ; déviation des esprit par l'extension de lectures immigrées aussi et dont l'inspiration est sans attache avec nos mœurs, nos sentiments, notre passé ; la chasse à l'or enfin, qui ne nous est pas propre assurément, mais qui n'en restreint pas moins nos horizons et contribue à répandre cette opinion fausse et délétère que le progrès n'est que la satisfaction goulument étalée des appétits matériels. Comment n'être pas frappé aussi de l'ignorance extrême qui règne dans notre jeunesse de l'histoire de la Suisse, de ses grands hommes, de ses institutions, de sa raison d'être, de ce qui a fait sa force dans le passé, de ce qui la fait encore dans le présent.

Il a paru à la *Revue militaire suisse* que fournir à ses jeunes concitoyens une lecture périodique régulière les initiant au passé de leur nation, à ses gloires et à ses défaites, procurant en même temps aux militaires des renseignements exacts sur les objets qui les intéressent en leur qualité de soldats, parlant à tous enfin des grandeurs et des devoirs du patriotisme, il lui a paru qu'une telle œuvre pourrait être utile et profitable au pays et à notre armée. Plus que partout ailleurs les soldats qui composent celle-ci valent ce que vaut le citoyen. Faire l'éducation de ce dernier, en s'y appliquant quand il est jeune homme, puis pendant ses débuts sous les drapeaux, n'est-ce pas améliorer la qualité de l'armée ? Le Conseil fédéral vient d'arrêter une nouvelle ordonnance sur la préparation physique et technique des jeunes gens au service militaire. Chacun applaudira à cette mesure. Mais quels en seront les effets si le cœur n'y est pas ? La petite publication éditée par la *Revue militaire suisse* se propose la préparation des cœurs au service militaire.

Elle l'a donc appelée *Le Drapeau Suisse*. Elle a pensé qu'aucun titre ne symboliserait mieux ses intentions. Elle a décidé qu'elle paraîtrait deux fois par mois et elle vient de lancer la livraison d'essai. Pour la répandre plus largement, elle s'est adressée à un certain nombre de commandants

d'unités de troupes d'élite du 1^{er} corps d'armée les priant de lui procurer la liste et les domiciles de leurs hommes ; elle s'est adressée également à de nombreux présidents de sociétés à qui elle a demandé le rôle de leurs sociétaires ; partout elle a rencontré le meilleur accueil, l'empressement le plus obligeant, les encouragements les plus dévoués. Elle est heureuse d'exprimer ici à tous ses sentiments de gratitude. La conséquence est qu'unancement de 26 000 exemplaires a pu être fait. Si, sur ce nombre, il reste 2 500 à 3 000 abonnés, minimum nécessaire au prix extrêmement modique qui a été fixé pour faciliter la diffusion, l'œuvre, avec quelques efforts et de la persévérance, deviendra viable.

Le lancement n'a pas été fait auprès des officiers. Nous leur dirons franchement pourquoi. La *Revue militaire suisse* se réserve pour eux. Elle serait très affectée de se créer une concurrence à elle-même et elle prie ses abonnés de lui aider, par leur fidélité, à ce que cela ne soit pas. Le jour où une diminution de ses abonnements limiterait ses ressources, sa petite publication populaire en subirait immédiatement le contre-coup, car celle-ci n'est possible, aux conditions fixées, que si la *Revue militaire suisse* est prospère. La manière la plus efficace dont les officiers pourront soutenir *Le Drapeau Suisse* sera donc de gagner des abonnés à la *Revue militaire suisse*.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de 1910. — Nécrologie : les généraux de Schlichting et de Pelet-Narbonne. — Modifications au Règlement d'exercice pour l'Infanterie. — Prescriptions réglementaires pour les compagnies de mitrailleurs. — Mutations dans le haut commandement. — Les nouvelles unités. — Cours pour généraux à l'Ecole de tir pour l'artillerie à pied. — Souliers lacés et guêtres de cuir pour officiers. — L'avancement des officiers. — La grandeur moyenne dans l'armée allemande comparée à celle de l'armée française. — Les nouveaux ballons dirigeables.

Sur une somme totale de 709 237 910 M. représentant les dépenses ordinaires le budget pour 1910 dépasse de 13 805 401 M. celui de l'année dernière ; quant aux dépenses spéciales et qui sont faites une fois pour toutes elles sont cette année de 13 796 820 M. inférieures à celles du dernier budget ; il faut encore ajouter à ces chiffres une somme de 609 585 M. de dépenses courantes et 630 790 M. de dépenses définitives pour le tribunal militaire d'empire. L'armée coûte donc au total 786 199 669 M. et la marine 729 819 171 M., en sorte que la défense nationale exige annuellement une somme totale de 1 116 018 840. On ne saurait d'ailleurs comment faire pour arriver à diminuer ces chiffres.

L'armée et la littérature militaire ont subi une grande perte par la mort des généraux de Schlichting et de Pelet-Narbonne. Le premier, mort à l'âge de 81 ans, a commandé en dernier lieu le 14^e corps badois. C'est à lui

surtout que l'armée doit les principes tactiques qu'elle a suivis ces toutes dernières années; il a notamment exercé une influence déterminante sur la transformation de la tactique de l'infanterie, transformation qui s'est effectuée parallèlement au développement sans cesse renouvelé de l'armement. Il a également eu une part prépondérante dans l'élaboration du nouveau règlement de l'infanterie et les manœuvres qu'il a dirigées comme commandant de corps resteront dans le souvenir de ses camarades comme un modèle à suivre.

Le général de Pelet-Narbonne, mort à 70 ans, a été à la cavalerie ce que le général de Schlichting fut pour l'infanterie. Il commanda une division jusqu'à sa retraite, mais il continua, malgré celle-ci, à porter un très vif intérêt aux choses de l'armée et fut particulièrement actifs comme écrivain militaire. Il dirigeait la publication des *Löbelsche Jahresberishte* qui étudie spécialement l'organisation et la tactique des armées étrangères et écrivit sur l'instruction et la tactique de la cavalerie de nombreux ouvrages dans lesquels, contrairement à l'opinion d'un grand nombre d'écrivains militaires, il a toujours énergiquement soutenu l'utilité d'une participation « active » de la cavalerie au combat.

* * *

Les commandants généraux des différents corps avaient présenté à l'Empereur un rapport dans lequel ils exprimaient le vœu de voir modifier plusieurs dispositions du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie adopté le 29 mai 1906. Ce vœu est aujourd'hui réalisé; les innovations adoptées viennent de paraître dans un opuscule de 78 pages. Ces modifications ont eu pour but, les unes de compléter, les autres, de simplifier les dispositions réglementaires. A propos de la revision du chapitre de l'ordre serré, deux opinions à tendances opposées se sont manifestées. Les uns, sans nier l'utilité des mouvements en ordre serré pour la formation et le maintien de la discipline, croient cependant qu'on obtient le même résultat par les exercices de l'ordre dispersé; d'autres, par contre, estiment qu'on ne saurait se passer du drill formel le plus strict et que c'est le seul moyen apte à donner de bons résultats.

Le règlement distingue trois espèces de marches: la marche d'exercice, la marche en cadence (im Gleichschritt) et la marche sans cadence (ohne Tritt). A l'art. 19 il insiste sur l'importance de la marche d'exercice pour la discipline et la cohésion de la troupe. « Celle-ci est employée, dit-il encore, pour l'exécution des mouvements réglementaires de l'ordre serré, pour rendre les honneurs et pour les revues. »

Afin d'éviter l'exagération si fréquente de la cadence dans la marche d'exercice, on a intercalé entre les 3^e et 4^e alinéas de l'article 19, la remarque suivante: « C'est une faute de lever le pied qui doit avancer plus haut que cela n'est nécessaire pour atteindre la longueur du pas, et c'est une

faute également, en reposant le pied, de frapper le sol avec trop de vigueur. » Le mouvement, si rare en réalité et d'ailleurs difficile à exercer, qui s'exécutait au commandement de « Zum Schuss! — Laden! » (Pour tirer, chargez!) est supprimé. On a estimé avec raison que les troupes qui marchent au combat doivent toujours avoir les armes chargées et qu'au surplus le temps nécessaire pour armer les fusils était si court qu'il ne constituait pas une perte de temps appréciable.

Le commandement *Chargez et assurez* s'exécute au stationnement dans les positions debout et à genou, en marche, dans l'ordre dispersé comme dans l'ordre serré, tandis que dans la position couchée ce mouvement ne se fait que dans l'ordre dispersé. Dans la marche les mouvements de la charge doivent se succéder rapidement, sans cependant être trop précipités.

Dans le chapitre de la *compagnie*² on a supprimé la « colonne par demi-sections » de même que le passage de la colonne par sections à la colonne de compagnie; ce dernier mouvement était purement artificiel et n'avait aucune valeur pratique. Le « pas raccourci » si sévèrement proscrit autrefois est admis aujourd'hui pour tous les mouvements dans lesquels il peut être utile (mise en lignes, rompre par groupes, etc.)

De la compagnie en ligne, on passe à la colonne par sections ou à la colonne de compagnie et inversement; la mise en ligne pour le feu, avec ou sans changement de direction est également réintroduite dans le règlement. d'où elle avait été exclue.

Les prescriptions sur le *déploiement en tirailleurs* ont été complétées. Pour tous ces déploiements, le règlement actuel exigeait déjà que le chef indiquât la fraction qui doit se déployer ainsi que la direction de marche et la base du mouvement; le règlement révisé ordonne et prévoit, en outre, une instruction beaucoup plus complète des chefs de groupes qui ne seront plus exercés à estimer les distances très éloignées mais qui devront par contre être capables d'évaluer exactement et avec rapidité les distances moyennes et qui devront surtout être mieux entraînés pour le commandement.

Dans le chapitre du *combat* l'article 343 pose pour la distance de l'assaut le principe général suivant: « Lorsque la ligne de feu aura pu s'approcher de l'ennemi et que ce dernier sera suffisamment ébranlé on passera à l'assaut. » Pour les exercices du temps de paix cependant cette distance était fixée à 150 m., à moins que le terrain ou les arbitres n'en imposassent une autre. La revision actuelle n'a pas touché à la règle générale de l'article 343, mais elle a abaissé la distance d'assaut à 100 m. pour les manœuvres de

¹Ce commandement ne se donnait que si les hommes doivent tirer aussitôt après avoir chargé, N° 46, R. ex. Inf. all. Il correspond à notre « Pour tirer! — Armes! — Feu! » 58 R. ex. Inf. suisse.

² Nos 80 et suivants.

paix. Cette distance nous paraît être encore trop longue pour que les fantassins chargés du paquetage complet puissent la parcourir au pas de course.

Pour procéder à *l'attaque d'une position fortifiée* on devra employer autant de mitrailleuses que possible et il faudra que toutes les armes soient beaucoup plus actives pendant la nuit que ce n'est le cas actuellement. Le service de nuit exige des connaissances et une expérience qu'on ne peut acquérir que par des exercices répétés. A l'école de recrues déjà on devra vouer une attention spéciale à cette instruction. Le règlement recommande de procéder, dans la marche de nuit, avec beaucoup de méthode et, si l'on peut ainsi dire avec une sage lenteur. On commence par des exercices dans la demi-obscurité sur la place d'armes ou dans un terrain connu, puis on passera dans des terrains inconnus et on sortira dans l'obscurité complète; il faut que l'oreille et l'œil de chaque homme s'habituent aux impressions nouvelles qui résulteront de ces circonstances. La troupe apprendra à discerner l'origine et la cause des bruits qu'elle percevra dans la nuit, elle s'exercera à distinguer les formes des objets si différentes dans l'obscurité de ce qu'elles sont en plein jour, on lui expliquera l'influence que jouent dans cette transformation des perceptions optiques, la nature du terrain, les distances, la température et la lumière. On devra vouer une attention très particulière aux exercices consistant dans la recherche, de nuit, de certains points du terrain auxquels la troupe s'était rendue de jour; on exerce également la marche guidée par les étoiles; dans tous ces mouvements l'homme devra rester parfaitement maître de lui et observer le silence le plus absolu; tout l'équipement doit être paqueté de telle sorte qu'aucun objet quelconque ne puisse révéler la présence de l'homme qui le porte. Même dans un terrain accidenté l'homme ne devra jamais « regarder ses pieds » mais toujours droit devant lui.

Très souvent cependant on ne pourra pas en une seule nuit amener l'infanterie jusqu'à la distance d'assaut. Dans ce cas elle se terrera à l'endroit même où elle sera obligée de s'arrêter et où elle sera parfois contrainte de rester longtemps. Ce n'est que peu à peu, quelquefois même la nuit suivante seulement qu'elle pourra avancer tantôt à une aile, tantôt à l'autre, pour de nouveau se serrer et attendre l'occasion favorable de continuer la marche en avant, mais chaque homme de la ligne doit être imprégné de la ferme volonté d'arriver au but. De même en creusant les fossés de tirailleurs ou en établissant d'autres travaux de défense doit-il être constamment prêt à faire feu pour repousser tout mouvement offensif de l'ennemi. Le règlement déconseille de faire protéger les lignes qui travaillent aux fossés de tirailleurs par des subdivisions avancées. Une protection sera quand même insuffisante et les patrouilles doivent suffire à préserver la ligne de toute surprise. Durant tout le combat et même de nuit le service des renseigne-

ments sur les dispositions de la position ennemie doit fonctionner continuellement. La connaissance exacte de l'effet du feu de l'artillerie amie ainsi que celle des obstacles installés devant la position ennemie déterminera fréquemment le choix du point d'attaque.

Ces modifications au règlement d'exercice sont surtout importantes par le fait qu'elles contiennent les premières dispositions concernant l'emploi de la mitrailleuse comme arme de l'infanterie et qu'elles confirment officiellement la création des *compagnies* de mitrailleurs; toutes ces dispositions nouvelles ne concernent que les *compagnies de mitrailleurs*, les subdivisions de mitrailleurs déjà existantes gardant leur autonomie et continuant à travailler encadrées dans les divisions de cavalerie.

Les compagnies de mitrailleurs sont placées sous les ordres directs du commandant de régiment qui peut soit les garder à sa disposition, soit les attribuer aux bataillons. Tous les officiers d'infanterie, qui auront fréquemment l'occasion de collaborer directement à l'action de cette nouvelle arme, devront s'efforcer d'apprendre à connaître ses principes tactiques pour créer entre les deux armes sœurs la cohésion indispensable. Ces compagnies ont pour premier devoir l'obligation de soutenir *directement*, ou mieux, de renforcer le feu de l'infanterie. Grâce à l'extraordinaire puissance de leur feu qui peut être concentré sur un objectif très étroit, les mitrailleuses peuvent rendre à l'infanterie de très grands services, tant dans la défensive que dans l'offensive. Dans l'offensive elles doivent avant tout s'efforcer d'obtenir la supériorité du feu et d'arriver pendant la marche en avant, à anéantir le feu de l'adversaire. L'effet moral de leur appui exercera à lui seul une grande influence sur l'infanterie voisine qui se prépare à avancer. D'autre part elles ne devront être mises en action qu'à des distances de feu utiles et contre des buts favorables; étant donné leur énorme consommation de munition, il faut prendre garde avec un soin tout particulier à ne pas tirer une seule salve inutilement. Le feu dirigé à travers les intervalles des lignes de tirailleurs qui avancent n'est pas dangereux.

Spécialement dans l'attaque d'une position combinée les mitrailleurs devront autant que possible prendre une position soigneusement couverte et telle qu'ils puissent de là continuer à tirer même pendant l'assaut. Ils ne sont pas tenus d'occuper la même position que l'infanterie; les positions de flanc et légèrement dominantes sont avantageuses. Ils conservent leurs emplacements de combat jusqu'à la prise de la position ennemie et c'est à eux à ouvrir le feu les premiers sur la contre-attaque. Mais une fois la position ennemie enlevée, on doit la garnir sans retard de mitrailleuses pour pouvoir repousser avec énergie tout retour offensif. Dans la défensive ce sont les circonstances qui indiqueront s'il faut d'emblée amener les mitrailleuses dans la position elle-même ou s'il ne faut les y retirer que peu à peu. Les positions de flanc, en avant de la position, seront très souvent avantageu-

ses. Dans les combats de bois et de localités on fera bien de ne faire avancer les mitrailleuses qu'après s'être emparé d'un point sur lequel elles peuvent trouver leur emploi, par exemple pour battre un carrefour, une clairière ou des chemins. Les mitrailleuses font donc, dès maintenant, partie intégrante de l'infanterie et elles joueront dans la guerre de l'avenir un rôle prépondérant.

Le gouverneur de Berlin, le général feld-maréchal von Hahnke, vient de prendre sa retraite à l'âge de 76 ans. C'est le commandant de la garde, le général d'infanterie von Kesel qui lui succède, lequel sera remplacé par le commandant du 18^{me} corps, le général d'infanterie von Löwenfeld.

A partir du 1^{er} octobre, les régiments d'infanterie 165 et 171 comptent chacun un bataillon de plus; mentionnons encore parmi ces augmentations d'effectifs la création d'un nouveau bataillon de pionniers et d'un état-major de régiment de pionniers. On a nommé un officier de liaison (Verkehrsoffizier) à Cologne, comme on l'a déjà fait à Strasbourg et à Metz en 1907. Le nombre des officiers commandés pour l'Académie de guerre est monté de 400 à 427. Les changements de garnison ont été très peu nombreux pour les unités: mentionnons ceux des bataillons de chasseurs 10 et 4 qui ont été ramenés de la frontière Ouest, le premier à Goslau et le 4 à Hambourg s. la Saale, garnisons qu'ils avaient occupées autrefois pendant de nombreuses années.

*
* *
*

On attribue toujours plus d'importance à l'influence dans le combat de l'artillerie à pied. Aussi dorénavant, tous les commandants de division nouvellement nommés devront-ils suivre un cours de 10 jours à l'école de tir de cette arme. Les commandants de brigade de l'artillerie de campagne sont également soumis à cette obligation.

* * *
* * *

Tous les officiers sont dès maintenant autorisés à remplacer la haute botte par des souliers à lacets et des guêtres de cuir brun dans le service intérieur et le service de campagne, soit pour les tirs, sur la place d'armes, pour les manœuvres et pour les inspections.

*
* *

Les conditions de l'avancement continuent à être déplorables, surtout dans les grades inférieurs. Il n'y a pas eu cette année de promotions de lieutenants-généraux au grade de général d'infanterie: or le plus âgé des lieutenants-généraux revêt ce grade depuis 1905 et il est officier depuis l'année 1868. Quant aux majors-généraux, on vient précisément de faire avancer une nouvelle promotion. Depuis quelques années déjà la durée maximale du service dans ce grade est de trois ans à peu près. Une pro-

motion de colonels vient également d'avancer au grade de major-général ; ce sont les conditions de l'avancement dans l'infanterie qui sont toujours déterminantes pour fixer le moment de la promotion. Dans la cavalerie, il y a actuellement 21 colonels à la tête d'une brigade (28 en 1908) et dans l'artillerie de campagne 21 (21 en 1908). Les colonels les plus âgés sont depuis 4 ans dans leur grade. Parmi les lieutenants-colonels, ceux nommés au mois de mai 1906 sont les premiers inscrits à l'avancement. Là encore ce sont les mauvaises conditions de l'avancement dans l'infanterie qui retardent les promotions. On veut maintenir l'égalité entre toutes les armes, aussi ne procède-t-on à l'avancement dans les armes spéciales que lorsque les camarades d'âge de l'infanterie peuvent être également promus. Ainsi dans la cavalerie tous les lieutenants-colonels, sauf deux, commandent des régiments et exercent donc la fonction du grade supérieur mais n'en ont pas les avantages ; il en est de même dans l'artillerie de campagne et dans l'artillerie à pied où 44 lieutenants-colonels pour la première arme et tous les officiers de ce grade dans la seconde ont le commandement d'un régiment. Une promotion de major est bien arrivée au grade supérieur, mais elle a subi le même sort que ses devancières : elle a dû attendre 6 $\frac{1}{2}$ ans sa promotion.

Pour les officiers subalternes les conditions de l'avancement varient suivant les différentes armes. Là encore cependant on s'efforce d'amener le plus d'égalité possible. Dans l'infanterie se sont les capitaines nommés en septembre 1897 qui viennent en tête de l'avancement. Ce stage si prolongé, presque 12 ans, dans le grade très pénible de capitaine, est des plus regrettables. Il est vrai qu'on tâche de remédier dans une certaine mesure à cet état de choses en antichassant les brevets et que d'autre part les capitaines à l'état-major général, ceux du ministère de la guerre, etc., sont promus majors après 5 ans $\frac{1}{2}$ de grade, mais il n'en reste pas moins qu'il y a actuellement 87 capitaines qui sont officiers depuis 25 ans. Pour les 1^{er} lieutenants la situation s'est légèrement améliorée ; ce sont en effet les officiers du brevet de janvier 1902 qui sont à l'avancement (en 1908 ceux d'octobre 1900). D'autre part, si l'on tient compte de la date du brevet de lieutenant, le grade de capitaine est encore plus lent à venir qu'autrefois, puisqu'il y a actuellement des officiers nommés en janvier 1893 qui sont encore 1^{ers} lieutenants, de sorte qu'ils auront servi pendant 16 $\frac{1}{2}$ ans avant d'être capitaines. Ce retard dans l'avancement se retrouve aussi pour les lieutenants d'infanterie, puisque aujourd'hui c'est la classe de 1898 qui est à l'avancement ; d'ici peu les jeunes officiers seront certainement pendant 11 ans officiers avant d'être promus au grade supérieur. Dans la cavalerie la situation s'est un peu améliorée pour les Rittmeister dont la classe de 1898 est actuellement la première à monter en grade ; les Rittmeister, comme les lieutenants et 1^{er} lieutenants, ont donc une légère avance sur leurs camarades de

l'infanterie. Par contre, les conditions ont gravement empiré pour l'artillerie de campagne. Les capitaines de la classe de septembre 1897 arrivent seulement maintenant à l'avancement. Quant aux lieutenants ce n'est qu'après 11 $\frac{1}{2}$ ans en moyenne qu'ils peuvent espérer passer 1^{er} lieutenants. L'artillerie à pied est un peu mieux partagée, mais là encore l'année qui vient de s'écouler marque un pas de plus vers le ralentissement progressif des promotions. La situation, meilleure autrefois dans le corps des ingénieurs et des pionniers, tend également à se gâter. Quant aux troupes de communication, qui jusqu'à présent étaient de beaucoup les plus privilégiées, leur situation reste stationnaire. La situation du train a par contre empiré dans de fortes proportions.

* * *

D'après les chiffres fournis par l'office impérial de statistique, la grandeur moyenne des 624 861 sous-officiers et soldats sous les drapeaux en 1906 était de 167,74 cm. Les « Einjährige » ont la grandeur moyenne la plus élevée, elle est de 171,62 cm.; puis viennent les sous-officiers avec 168,58 cm. et enfin les simples soldats avec 167,49 cm. Il y a également de très sensibles différences dans la grandeur moyenne des hommes, suivant la province ou l'Etat d'où ils proviennent. C'est le duché de Luxembourg qui fournit les hommes les plus grands (169,78 cm.), puis viennent le Schleswig-Holstein (169,67 cm.), Mecklembourg-Strelitz (169,67), Brême (169,50), Lübeck (169,43), Mecklembourg-Schwerin (169,31). Tous les autres Etats sont au-dessous de ces chiffres; toutes les provinces prussiennes, à l'exception de celles de Posen, de la Saxe et la Silésie, dépassent la grandeur moyenne totale de 167,49; Posen a 167,43, la Saxe 167,44, la Silésie 166,61. La Bavière reste sensiblement au-dessous de la moyenne générale avec 166,78 cm. — Plus du tiers de la totalité des soldats allemands dépasse la grandeur de 170 cm. exigée pour l'admission dans la garde. Les différentes grandeurs représentent d'ailleurs les % suivants :

Au-dessus de 190 cm. (géants)	0,03 %
» » 180 » (très grands)	2,12 »
» » 175 » (grands)	9,00 »
» » 170 » (assez grands)	24,60 »
» » 165 » (moyen ^e grand ^r)	34,33 »
» » 160 » (petits)	22,46 »
Au-dessous de 160 » (très petits)	7,26 »

Avant de comparer ces chiffres avec ceux de la France, il faut tout d'abord noter que cette puissance a dû, depuis trois ans abaisser la grandeur minimum exigée par la loi de 150 à 146 cm. Cette mesure a été nécessitée par l'introduction du service de deux ans qui, sans cela, n'aurait pas permis de recruter les effectifs réglementaires, bien que depuis lors on soit beaucoup moins exigeant qu'autrefois pour les aptitudes physiques.

Citons maintenant les chiffres fournis par la statistique française pour la classe de 1907. Il y avait, cette année-là :

431	hommes	au-dessous	de 146 cm.
1 105	»	entre 146 et 150 cm.	
39 316	»	» 150 et 160 »	
79 526	»	» 160 et 165 »	
90 095	»	» 165 et 170 »	
54 297	»	» 170 et 195 »	
19 006	»	» 175 et 182 »	
1 499	»	» 182 et 185 »	
524	»	au-dessus	de 185 cm.

En France aussi c'est le Nord qui a formé les hommes les plus grands ; le département de la Somme a eu par exemple un conscrit géant de 2 m. ; le Midi a une moyenne très sensiblement plus faible et le département des Basses-Alpes a recruté le plus petit soldat de toute l'armée, un vrai nain, ne mesurant qu'un mètre de hauteur.

Ainsi donc, moins de la moitié des hommes du contingent, soit 157 811 en tout, atteignent une grandeur variant entre 162 et 170 cm., tandis qu'en Allemagne cette moyenne est atteinte par beaucoup plus de la moitié du contingent. En outre, en France, les hommes mesurant moins de 160 cm. représentent le 14,8 %, tandis qu'en Allemagne cette proportion est réduite de moitié et ne représente que le 7,26 % ; bien plus dans l'armée française les hommes mesurant 175 cm. ne forment que le 7,6 % tandis que dans l'armée allemande les hommes de cette taille forment le 11,15 % de l'effectif total. Cette même constatation au détriment de l'armée française, se retrouve pour les hommes de petite taille entre 160 et 165 cm. (France 28,4 %. Allemagne 22,46). Le nombre des hommes de moyenne grandeur (165-170 cm.) est à peu près le même dans les deux armées (34-33 %) en Allemagne, 36,2 en France). Dans la catégorie « assez grands » (170-175 cm.) rentre le 14,6 % du contingent allemand et le 18,9 % du contingent français.

On pourra soutenir en présence de ces chiffres que les hommes de grande taille ne sont pas nécessairement de meilleurs soldats que les petits, mais on devra cependant reconnaître que la force de résistance est, en moyenne, plus grande chez les hommes de grande taille. C'est un fait qu'on a pu établir. Notamment on a constaté pour ce qui concerne nos « Einjährige » que parmi ceux d'entre eux qui ont fait des études gymnasiales, les plus grands sont les plus robustes.

* * *

On va construire à Mannheim un nouveau ballon dirigeable dû à l'ingénieur Schütte, originaire de Danzig. La garantie financière de l'entreprise est assumée par le grand industriel Lanz, conseiller de commerce à Mann-

heim. On a déjà commencé la construction du grand hangar qui mesure 135 m, de long sur 60 de large. On espère que le ballon lui-même sera terminé l'été prochain, de façon à pouvoir commencer ses vols dès le début de l'hiver. Il se distinguera du type Zeppelin par le fait surtout que l'armature sera construite non pas en aluminium mais avec du bois de provenance américaine qui est à la fois souple et très résistant. Il contiendra 19 000 m³ et dépassera ainsi le Zeppelin de 4000 m³. Les moteurs auront une force de 550 chevaux. On estime que le ballon pourra s'élever jusqu'à 1600 m. d'altitude sans perte appréciable de gaz; on assurera en effet certains appareils permettant au gaz une dilatation variable suivant le changement d'altitude. On ignore encore quelles sont les dispositions prises pour la forme du ballon et son système de direction. A lire les journaux français il semble que la nouvelle de la construction de ce dirigeable ait singulièrement inquiété nos voisins d'au delà des Vosges.

La revue « la Correspondance de l'aérostation » dit tenir de source certaine que deux nouveaux dirigeables du type Gross (mi-rigide) sont actuellement en chantier et sur le point de faire leurs vols d'essai. Cette fois-ci l'administration militaire a estimé qu'il fallait surtout viser à obtenir des dirigeables la plus grande vitesse possible; aussi les nouveaux vaisseaux aériens seront-ils deux fois plus puissants que les dirigeables existants de même type. L'un de ces deux dirigeables sera muni de 4 moteurs de 75 HP, soit 300 HP au total et on affirme que l'autre sera plus puissant encore. Ces moteurs ont été construits par la célèbre fabrique hanovrienne des frères Körting; les essais ont pleinement réussi; on dit ces moteurs très stables et très économiques au point de vue de la consommation d'essence.

Sur plusieurs points les deux nouveaux dirigeables diffèrent du type Gross et forment pour ainsi dire un nouveau type dit Gross-Basenach (fusion des types rigides et non rigides). L'administration militaire espère que cette nouvelle combinaison permettra d'atteindre des vitesses très supérieures aux anciennes. A ce point de vue déjà les essais qui vont avoir lieu seront du plus haut intérêt.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier).

Au Parlement : Le rapport de M. Clémentel sur le budget de la guerre et le discours de M. Jaurès sur la loi du 21 mars 1905. — La faillite du service de deux ans. — Les troupes noires. — Deux livres sur la stratégie; les *Etudes* du commandant Mordacq et le « 1809 » du commandant Buat. — Un éloge du général Bonnal. — La médaille militaire aux officiers généraux. — Les grandes manœuvres de 1910.

M. Etienne Clémentel, ancien notaire, ancien ministre des colonies,

actuellement directeur d'une importante société de caoutchouc, et député, par-dessus le marché, s'est trouvé, du jour au lendemain, chargé de rédiger le rapport de la commission du budget sur les demandes de crédits présentées par le ministre de la guerre. Il dut remplacer au pied levé dans ce rôle, comme on dit au théâtre, son collègue Georges Cochery, appelé, par la chute de M. Clemenceau, à faire partie du cabinet Briand. Une semaine ou deux plus tard, l'ancien notaire faisait connaître à la commission du budget le sens général de son rapport. Car, en France, cette commission laisse ses rapporteurs agir à leur guise dans leurs départements respectifs. Elle investit chacun d'eux d'une sorte de pouvoir dictatorial, qu'il n'a d'ailleurs pas le temps d'exercer. Il est matériellement impossible que ce malheureux se livre à l'étude du volumineux projet qui lui est soumis. Heureusement, il est entouré d'amis, dont chacun a sa petite idée sur telle ou telle des dépenses, dont chacun a quelque critique à formuler sur ce point-ci ou quelque proposition géniale à présenter sur tel autre. Le rapporteur n'a qu'à réunir ces éléments disparates en tâchant à les concilier de son mieux, et il livre à l'imprimerie les notes de toutes provenances qu'il a recueillies. Quand il est aidé par un collaborateur de valeur, le travail final peut être présentable. En général, c'est une salade, c'est un fouillis : *rudis indigesta que moles!*...

Rarement, le résultat a été aussi piètre que cette année. Et c'est fort explicable. L'exercice de la profession de notaire, les questions coloniales, l'exploitation du caoutchouc, la vie de politicien préparent mal à un effort considérable dans une spécialité très particulière. M. Clémentel n'a peut-être pas, parmi ses amis et connaissances, des gens très qualifiés pour le documenter ou pour l'aider à tirer parti des idées qu'on lui apporte. Toujours est-il que son rapport est pauvre, incohérent, banal. Il y consacre un long chapitre au relèvement de la solde des officiers, un autre aux répercussions financières des lois existantes ou annoncées, un autre au recrutement des troupes noires, un enfin à l'aviation et à l'aérostation : ce sont quatre morceaux de bravoure, après lesquels il passe rapidement en revue les 112 chapitres, donnant sur chacun quelques explications, souvent sommaires. Voici, par exemple, en quels termes est justifiée une demande de 850.000 francs (chapitre 94) :

Les prévisions de ce chapitre sont destinées à poursuivre l'organisation du réseau ferré en vue de son exploitation pour les transports stratégiques lors de la mobilisation.

Parfois, nous trouvons des renseignements plus précis. Ainsi les chapitres 32 et 60 nous apprennent que le canon de 75 de montagne, « qui ne donnait pas toute satisfaction en Algérie, a été retiré aux unités qui en étaient dotées et ramené à l'intérieur pour être utilisé dans les places. » On aimerait savoir pourquoi il n'a pas donné satisfaction en Algérie, et par

quoi il y a été remplacé¹, et comment on l'utilise dans les places. Mais M. Clémentel n'est pas curieux.

Ou, du moins, il porte sa curiosité sur d'autres points. Ainsi, le gouvernement se proposant d'allouer une indemnité de 100 francs, à titre de frais de bureau, à l'officier de l'armée territoriale chargé de l'administration du bataillon de canonniers sédentaires de Lille, il n'a pas employé moins de deux pages à nous parler de cette troupe dont l'organisation est peu connue. Il lui semble intéressant, dit-il, de la faire connaître. Tout cela, pour une misérable somme de cent francs !

*
*
*

Combien plus solide que ce rapport volumineux a paru le réquisitoire de quelques minutes de M. Jean Jaurès contre la loi du 21 mars 1905. Dans un discours pour lequel il a retrouvé toute son éloquence, le tribun socialiste n'a pas hésité à dénoncer la faillite du service de deux ans, et il ne s'est trouvé personne pour s'inscrire en faux contre cette affirmation. Sans doute, M. Maurice Berteaux, qui a endossé la paternité de cette loi mal venue et malfaisante, a essayé d'interrompre l'orateur à plusieurs reprises; mais il a été forcé au silence, et la Chambre ne l'a pas soutenu, sentant bien que la thèse de M. Jaurès était extrêmement forte. Voici comment celui-ci s'est exprimé :

Je vous demande, abusant s'il le faut de votre bienveillance, de m'expliquer clairement.

Je dis que le service de deux ans est à bout de souffle. Je dis qu'il a d'abord ce vice de vous coûter des sommes nouvelles, de vous imposer un nouveau fardeau de dépenses. Je dis de plus qu'il met à nu la pauvreté en hommes de chacune de vos unités de l'armée. Vous n'avez pas, vous ne pouvez pas avoir le nombre d'hommes sur lequel vous avez compté d'abord. Vous avez essayé de vous masquer à vous-même ce déficit en hommes en incorporant des invalides. Mais il y a eu une telle protestation des médecins, des officiers, des familles, que vous êtes obligés maintenant d'en licencier un grand nombre.

Il vous apparaîtra de plus en plus à découvert que vous ne pouvez plus, ou que vous pouvez péniblement, avec le service de deux ans, garnir chacune de vos unités de telle manière qu'elle puisse vraiment aller prendre part à des manœuvres efficaces, à des manœuvres effectives.

En même temps, votre service de deux ans garde un grand vice. Malgré tout, l'armée reste coupée en deux : une armée de caserne et une armée de réserves, et, comme vous prolongez au delà du nécessaire le temps à la caserne, c'est sur l'armée encasernée que se portent, malgré vous, malgré tout, tous vos regards, toute l'attention de vos chefs. Et la plus grande partie des réserves reste dans la pénombre. Et les six ou sept classes de vos réserves

¹ On sait, par ailleurs, que les batteries d'Algérie (ainsi, du reste, que les batteries alpines) seront dotées, dans le courant de 1910, d'une pièce de montagne du calibre de 65 mm.

sont à demi inutilisées : dans une grande mobilisation, elles ne figurent pas dans les forces de première ligne. Eh bien ! nous disons, — nous ne cesserons pas de le dire, — que, avec la disproportion croissante de la population française et de la population allemande, la France risque d'être écrasée, si elle n'est pas en état de mettre en ligne, et même en première ligne, s'il le faut, tous ses hommes de 20 à 35 ans.

Vous ne pouvez faire cette vaste mobilisation de toute la jeunesse virile de ce pays qu'avec une organisation militaire nouvelle, dont les pays voisins, ou vous ont donné ou vont vous donner l'exemple.

Ne me dites pas qu'il en est ainsi. Je vous apporterais le témoignage, je vous apporterais les confidences, je vous montrerais l'état d'esprit de plus de la moitié de vos chefs. Il est d'autant plus inquiétant que l'Allemagne elle-même, quoiqu'elle compte plus que vous encore sur son armée de première ligne, quoiqu'elle ait, à quelques égards, une certaine défiance des réserves, est obligée maintenant d'en prévoir une utilisation plus effective. Vous avez lu certainement — je vous demande pardon, messieurs, d'entrer dans ces détails — vous avez lu le livre récent sur *La grande guerre moderne*, du général allemand Falkenhaus, et vous avez vu qu'il essaye d'utiliser au maximum toutes les masses ; cependant, pour l'Allemagne aussi, c'est l'armée de première ligne qui compte surtout.

Et à vous, messieurs, savez-vous ce qu'on peut vous reprocher ? C'est d'avoir beaucoup trop calqué votre organisation sur l'organisation allemande, c'est d'avoir oublié que vous pouvez, si vous le voulez, vous, démocratie républicaine, avoir en la force populaire tout entière plus de confiance que les dirigeants de l'Allemagne.

Si vous comptez surtout sur les réserves, vous devez donner à l'armée une organisation qui mette ces réserves en valeur, qui fasse de ces réserves et des plus jeunes classes une masse absolument homogène. Voilà pourquoi nous vous demandons, non pas de copier la Suisse, mais de vous rapprocher, autant qu'il convient au génie de la France et à ses habitudes, du type de l'organisation populaire de cette armée.

Quand on parle de la Suisse, messieurs, il semble qu'il soit question d'une sorte de garde nationale inerte, mal disciplinée.

Regardez ce pays ! La Suisse n'est pas seulement un pays militaire : c'est un pays militariste, qui a la passion des armes, des exercices militaires ; ce pays a une des armées les plus fortes, les plus puissantes de l'Europe. Eh bien, si vous donniez au peuple de France la certitude que son armée ne sera jamais employée à des besognes d'aventures, mais seulement à la défense nationale, vous feriez passer dans l'âme de tout le peuple une telle animation d'indépendance que l'organisation populaire de l'armée deviendrait possible.

Et voyez, messieurs, ce qui s'est passé en Angleterre. Les manœuvres de l'armée territoriale ont fait l'admiration du général Langlois qui l'a consigné dans son rapport. Quelle a été la durée de préparation des hommes entraînés à ces manœuvres ? Quinze jours ! trois semaines ! mais, parce que les manœuvres où étaient conduits les hommes étaient vivantes, intéressantes, avec un objectif intelligible, parce qu'elles donnaient un but à l'activité des hommes, elles ont été excellentes.

En Belgique, c'est le service de quinze mois et bientôt celui de douze mois

qui va servir de base à l'organisation militaire. Eh bien vous pouvez, vous devez marcher en ce sens, et vous trouverez là une sensible économie budgétaire en même temps qu'un accroissement de vos forces actives.

Le pire de la loi de 1905, peut-être, c'est qu'elle devait dégoûter tout le monde de l'accomplissement du devoir militaire. Et c'est là ce que nous constatons, hélas ! Et c'est ce qui poussera le pays à des résolutions extrêmes, qui ne conviennent pas, je le crains, à la situation actuelle. Le silence sympathique avec lequel a été accueillie la thèse de M. Jaurès (je n'ai lu nulle part qu'elle ait provoqué des réserves) en est déjà une preuve. Peut-être pourrait-on en trouver une autre dans la faveur, dans l'« enthousiasme » — le mot est de M. Clémentel, — avec lesquels on a accueilli l'idée d'incorporer quelque 50 000 Soudanais et Sénégalais pour renforcer nos effectifs. Chacun a vu là, en germe, quelque chose qui ressemble fort au remplacement d'autrefois. On a remis la théorie en vertu de laquelle l'accomplissement du service militaire est le premier des devoirs civiques, la théorie aussi en vertu de laquelle la vraie discipline est consentie, la théorie enfin en vertu de laquelle la valeur militaire n'est solide que si elle a pour base le patriotisme. Les nègres qu'il s'agit de recruter ne sont ni des patriotes, ni des convaincus, ni des citoyens conscients de leurs devoirs civiques désireux de l'accomplir, puis d'en supporter les charges. Ce sont des hommes qui acceptent de se substituer à nous et d'aller se faire tuer à notre place. Disons : à nos côtés, si vous voulez, et si vous ne faites pas état de nos arrière-pensées.

*
* *
*

La librairie militaire universelle que M. Fournier a créée l'an passé, et qui a déjà édité quelques ouvrages intéressants, vient d'en augmenter le nombre en publiant des *Etudes stratégiques* dont l'auteur est le commandant Mordacq, du 25^e bataillon de chasseurs. (Je ne saurais en dire autant de l'*Almanach de l'armée* pour 1910 : c'est un ouvrage dont le besoin, comme on dit, ne se faisait nullement sentir.)

Le livre du commandant Mordacq est fort intéressant, encore que trop souvent les affirmations y remplacent les arguments. Les convaincus ne se donnent pas toujours la peine d'essayer de convaincre. Ils sont enclins à agir par l'exemple, plutôt que de recourir à la dialectique. En tout cas, celui-ci est enclin à agir par la répétition. Il veut sans doute enfoncer les idées par l'emploi des mêmes mots. Il a des citations qui reviennent à quelques pages de distance : « *Ne, sutor, ultra crepidam*, remplacé par la sentence moderne moins relevée : *A chacun son métier*, » lit-on à la page 156 : « *Ne, sutor, ultra crepidam*, qui a été traduit par une sentence plus vulgaire, » lit-on à la page 175. Autre *Leit-motiv* persistant : le principe de l'économie des forces. Mais, chose singulière, cette expression est constamment appli-

quée au principe de la concentration des forces. Y a-t-il donc synonymie entre concentration et économie ?

Ceci dit, l'ouvrage est d'une lecture agréable et, comme l'écrit l'auteur suggestive. Il sent la poudre, et ce n'est pas, de la part d'un militaire, pour déplaire à des militaires. On voit un certain instinct belliqueux transparaître entre les lignes. Il n'est pas jusqu'aux controverses relatives à la terminologie qui ne laissent deviner un certain goût pour la lutte. Nous trouvons, par exemple, une charge à fond de train contre la stratégie de marche ou de combat ou de stationnement et contre les « augures » qui fourrent de sa stratégie partout. Ailleurs, ce sont des attaques contre les... pontifes qui n'en mettent nulle part, et qui en parlent sans en parler, reculant devant l'emploi du mot propre, et intitulant leurs traités, qui : *Principes* ou *Conduite* ou *Eléments de la guerre*, qui : *Essais de critique militaire*, qui : *La Nation armée*.

Sur la liaison de la politique avec la stratégie, sur la « théorie de l'avant-garde, théorie chère à l'école française de ces dernières années, et surtout à l'Ecole de guerre, qui l'a surtout préconisée, » il y a des pages pleines de combativité et, par conséquent, vivantes. Bref, ce livre est à lire, à méditer même si on n'en partage pas toutes les idées, on trouvera profit à y réfléchir. Il est suggestif.

*
* *

J'ai déjà eu occasion de parler du commandant Buat, qui a été l'officier d'ordonnance très écouté du général de Lacroix. Très légitimement écouté, ajouterai-je. Il est peu d'officiers aussi intelligents, aussi instruits, aussi actifs d'esprit, aussi laborieux, que ce chef d'escadron. Nul n'est plus profondément pénétré de la doctrine orthodoxe, à laquelle il arrive au chef de bataillon Mordacq de s'en prendre. Nul n'est plus respectueux des règlements. Je dis bien : des règlements, et je ne parle pas des situations. Il s'inquiète peu du nombre des galons que portent les gens : il n'a souci que de leurs convictions en art militaire. Il ne les classe pas d'après la hiérarchie en supérieurs, en égaux, en inférieurs ; il les tient pour bons, ou pour indifférents, ou pour mauvais, selon la façon dont ils entendent la tactique et la stratégie.

Il vient de faire paraître sur 1809 une grosse étude, que le général Bonnal a présentée au public d'une façon extrêmement élogieuse, en disant qu'il retrouve dans le commandant Buat sa « propre cérébration », qu'il voit en lui son « fils spirituel » qu'il le considère comme son « disciple de prédilection. » Ecoutez plutôt :

Dans son « 1809 », le commandant Buat, notre ami et notre disciple de prédilection, a fait preuve des qualités du véritable historien militaire qui sont : activité et sincérité dans les recherches, jugement sain, impartialité,

connaissance des choses de la guerre, enfin, et par-dessus tout, sens psychologique développé.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'éminent écrivain militaire dise :

On croirait, à lire les commentaires du commandant Buat sur les événements de la campagne, que c'est moi qui les lui ai dictés.

Le maître ajoute que, si le fond est conforme à sa propre pensée, d' moins la forme, chez son élève, reste personnelle. Il lui reconnaît le style « lapidaire », et il en donne l'échantillon que voici :

La véritable cause de cet échec (Essling) ne diffère pas, en son essence de celle qui avait naguère poussé Napoléon sur les routes de Vienne après les premiers succès d'Eckmühl et de Ratisbonne. On peut la caractériser par un seul mot : *l'orgueil*.

* * *

A l'origine, la médaille militaire était exclusivement réservée à la troupe : c'était comme une sorte de récompense d'ordre inférieur. Pour en relever le prix, on décida qu'elle pourrait être accordée aux officiers généraux lorsqu'ils auraient commandé en chef, puis quand ils auraient été ministres de la guerre, puis à ceux « qui ont exercé le commandement d'un corps d'armée pendant deux périodes triennales au moins, et qui, en outre, ont siégé au Conseil supérieur de la guerre et ont obtenu la grand'croix de la Légion d'honneur, » puis aux inspecteurs de corps d'armée, sous certaines conditions. Un récent décret étend cette faveur aux « généraux de division grand'croix de la Légion d'honneur, ayant commandé un corps d'armée pendant plus de trois ans ou ayant pendant cette même période de plus de trois ans exercé ces hautes fonctions ou celles de membre du Conseil supérieur de la guerre, et qui auront rendu des services exceptionnels pour l'organisation de la défense nationale. »

Voilà encore une de ces mesures de laquelle on peut dire qu'elle ne s'imposait pas impérieusement. Et, quand on songe à tout ce qu'on pourrait faire d'utile, et qu'on ne fait pas, qu'on ne veut pas faire, on est saisi de tristesse et d'effroi. La noblesse, à la veille de 1789, ne montrait pas moins de légèreté et d'aveuglement. Elle chantait, sans se douter de l'imminence de la révolution. Elle dansait sur un volcan, dont elle n'entendait pas le grondement.

* * *

Les grandes manœuvres de 1910 s'exécuteront dans les mêmes conditions que celles de 1909. J'entends que deux corps d'armée, avec adjonction d'une division de cavalerie, de quelques régiments d'infanterie coloniale, de quelques bataillons de zouaves et de chasseurs à pied, seront opposés l'un à

l'autre. Les corps désignés sont le 2^e (Amiens, général Toffre) et le 3^e (Rouen, général Meunier). Les opérations se dérouleront au Nord de Paris. Chaque corps aura 30 batteries, conformément à la nouvelle organisation de l'artillerie, au lieu de 18 qu'il avait d'ordinaire.

Le ministre recommande de ne pas donner aux manœuvres un trop grand développement et de les faire servir surtout à l'instruction pratique de la troupe. Singulière conception, en vérité!

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nouvelles propositions du ministre de la guerre. — Les exercices de côtes de 1909. — Les officiers de cavalerie portugais au concours hippique de San Sebastien. — Exemples d'exercices de cadres. — L'offensive dans la bataille moderne.

Le ministre de la guerre a présenté aux Chambres le projet de la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, basé sur les indications du Conseil suprême de la défense nationale. Il a dit à cette occasion que ce projet est réclamé par l'opinion publique et, de plus, indispensable si l'on veut compléter les cadres des officiers et sous-officiers de réserve. Il établit le service personnel et obligatoire et étend à tous les citoyens l'impôt du sang en frappant d'une taxe les jeunes gens portés sur la liste de recrutement mais bénéficiant d'une dispense partielle ou totale du service dans l'armée active, par suite d'ajournement, d'exemption, etc.; nous en avons ainsi fini avec l'immoralité du système du rachat, qui ne subsistera plus que pendant quelque temps encore, à titre purement transitoire.

Un laps de temps de trois mois est jugé suffisant pour faire un fantassin en sorte que tous ces jeunes gens recrutés annuellement, déclarés aptes à servir mais dispensés du service actif, recevront pendant trois mois l'instruction du soldat d'infanterie. Avec l'armée active et la première réserve ils formeront l'armée de première ligne, qui sera donc composée d'hommes de 20 à 28 ans. Outre ces trois mois, ces jeunes gens auront encore des périodes d'instruction, de 21 à 15 jours, suivant l'année, pendant les troisième, cinquième et septième année après leur enrolement. Les soldats de la première réserve sont également assujettis à 15 jours de service au cours de la cinquième année. Quant à ceux de la seconde réserve, le projet dit simplement qu'ils peuvent être appelés à une instruction semblable.

L'incorporation des contingents a lieu du 1^{er} au 10 novembre pour l'infanterie, le service sanitaire et celui des subsistances et du 1^{er} au 30 janvier pour la cavalerie, l'artillerie, le génie et l'équipage de ponts. Des considérations dignes d'attention ont dicté le choix de ces époques. L'infanterie

sert pendant 15 mois dans l'armée active ; or, si l'on évalue à trois mois le temps nécessaire pour former un fantassin, comme nous l'avons dit plus haut, l'on se trouvera, le 10 février, licencier la classe au moment où les recrues auront achevé leur première instruction. Et si l'on appelle en février et mai l'excédent du contingent actif, toutes les forces nationales se trouveront, au moment des manœuvres, en état de servir. De même, la cavalerie, l'artillerie, le génie et la compagnie des équipages auront un délai suffisant, malgré les difficultés de leurs services, pour présenter convenablement instruites, aux manœuvres de septembre, leurs recrues incorporées en janvier. L'impôt militaire se compose de deux parties, l'une fixe et l'autre variable, selon l'importance des contributions payées à l'Etat par la famille de l'intéressé. Le montant de la taxe militaire est destiné à l'achat de matériel de guerre, de matériel sanitaire, ou technique pour le génie, etc. — Au moyen de la loi qu'il présente aux Chambres, le ministre compte développer et compléter l'instruction de toutes les troupes, améliorer la qualité des cadres de réserve et constituer la « nation armée » sans obérer le budget militaire.

* * *

Au début de septembre dernier, les batteries côtières qui défendent le camp retranché de Lisbonne ont effectué leurs tirs annuels. Le programme en prévoyait un assez grand nombre, les uns préparatoires et les autres finaux. Les premiers devaient servir à exercer les pointeurs ; ils comprenaient à peine deux tirs par homme sur des buts fixes et bien visibles. Les seconds comportaient des exercices avec torpilles, le réglage du tir de toutes les batteries défendant le port de Lisbonne sur des buts tantôt fixes et tantôt mobiles, de jour et de nuit, enfin un exercice de tous les projecteurs qui servent à la défense du Tage ; le but mobile représentant un bâtiment ennemi, était remorqué par un câble de 400 mètres. Pour éviter la poussière pendant le feu ainsi que les effets de trépidation produits par celui-ci sur les appareils télémétriques, on a essayé de revêtir le parapet d'une des batteries de 15 cm. d'une couche épaisse de ciment et l'on a placé le poste du commandant assez loin de la plate-forme des pièces. Le cimentage a totalement supprimé la poussière. Bien qu'il n'eût que 50 cm. d'épaisseur, il a bien résisté ; on n'a relevé, après le tir, que de très légères crevasses sans importance près de la maçonnerie, au-dessus de la volée des pièces. Le poste provisoire de commandement était placé à 90 mètres de la première pièce ; sa construction légère, faite sur des poutrelles de 1 m. 60 du sol, a atténué et presque anéanti la trépidation dont souffraient les appareils. Ces expériences seront reprises l'année prochaine.

* * *

Pour la première fois, un groupe d'officiers de cavalerie portugais a pris

part, cette année, à un concours hippique international étranger. A la suite du championnat du cheval de guerre de 1909 et de la course annuelle de l'Ecole de cavalerie portugaise, plusieurs des officiers qui y avaient participé avaient manifesté le vœu de pouvoir déployer leurs talents devant un autre jury que le nôtre. Il en résulta l'envoi à l'étranger d'une commission d'officiers chargée d'acheter des chevaux très en forme et parfaitement dressés. Nos officiers reçoivent à l'Ecole pratique de cavalerie une instruction équestre très intensive; les courses militaires et sauts d'obstacles sont la partie la plus suivie de nos championnats nationaux. Avec des chevaux convenablement choisis à l'étranger, on voit que nos officiers pouvaient, dans ces conditions, aisément rivaliser avec leurs camarades des armées étrangères. Sur l'invitation qui lui en vint du gouvernement espagnol, le ministre de la guerre désigna donc un certain nombre d'officiers pour prendre part au concours de San Sebastien. Nos champions ont eu un plein succès et se sont vu accorder la coupe Infanta Dona Teresa, attribuée aux champions de la troisième catégorie dans le classement final. Conformément au règlement du concours hippique international, la coupe doit être détenue jusqu'à celui de 1910 par la nation de l'équipe victorieuse. Comment désirer un résultat plus satisfaisant? A son retour, le chef de notre délégation a remis la coupe entre les mains de S. M. le Roi; elle sera prochainement exposée à Lisbonne. De plus, le gouvernement espagnol a décoré les officiers portugais.

*
* *
*

Un petit guide sur « les procédés des exercices des cadres » a été distribué aux officiers de l'armée active et aux bibliothèques régimentaires. Il contient quelques exemples d'exercices déjà effectués avec tous les documents, cartes et croquis s'y rapportant; soit un exemple pour la compagnie, un pour l'escadron, un pour la batterie et un pour le bataillon. Le premier vise l'emploi d'une compagnie d'infanterie comme soutien de la cavalerie de sûreté. Il donne les documents préparatoires de l'exercice — l'exposé clair et concis des faits par ordre chronologique, — ordres, rapports reçus et transmis, etc., et un résumé de la critique finale.

Le second exemple traite d'une reconnaissance d'officier et de la marche d'une patrouille de découverte, avec les mêmes données et renseignements que plus haut. Le troisième a pour thème l'emploi d'une batterie de 75 cm. à tir rapide. Le quatrième enfin parle du cantonnement d'un bataillon et de la mise en état de défense d'une position. Tout le monde sait que ces exercices de cadres ont pour but de développer l'instruction et les qualités professionnelles des officiers et sous-officiers. Entre nous soit dit, le ministère de la guerre a promulgué sur ce sujet pas mal d'instructions, dont on peut même affirmer qu'elles sont claires; mais la petite brochure ci-dessus les complète à merveille et facilite grandement leur tâche à tous

les gradés sans pour cela empiéter sur la part qui revient à leur esprit d'initiative. On ne saurait imaginer une source de renseignements plus riche qu'une collection de cas tactiques déjà résolus par des officiers de toutes armes; chacun, grâce à elle, se plaçant ainsi en face de situations réelles et vécues, peut aiguïser son esprit critique et fortifier son sens tactique : c'est du choc des idées que jaillit la lumière.

*
*
*

Un nouvel ouvrage militaire vient de faire son apparition : « L'Offensive dans la guerre moderne », par le lieutenant d'artillerie et d'état-major Costa Veiga. Je l'ai lu avec un intérêt particulier; l'auteur, à mon sens, y fait preuve d'une grande érudition; son livre est à coup sûr l'œuvre tactique la plus remarquable de la littérature militaire portugaise de ces dernières années. L'auteur a compulsé tous les travaux des principaux écrivains militaires étrangers, spécialement des allemands; la liste des ouvrages consultés embrasse toute la littérature militaire contemporaine. Les enseignements de la guerre russo-japonaise, notamment, y sont envisagés sous leur vrai jour, d'après les opinions reconnues les plus sensées. Un petit résumé vous permettra d'apprécier vous-mêmes la valeur de l'ouvrage du lieutenant Costa Veiga et l'exactitude de mes appréciations. Je m'en tiendrai, autant que possible, aux termes mêmes de l'auteur. Son livre de 442 pages est divisé en quatre chapitres. Dans une magnifique préface, il montre combien est erronée l'opinion qui veut que l'offensive soit le privilège des armées nombreuses. Même lorsque l'ennemi est très supérieur en nombre, l'offensive tactique est toujours possible au « dedans du territoire national ». Ce sont même justement les petites armées qui en auront le plus besoin, puisqu'elles doivent compenser le manque d'hommes par des qualités guerrières et offensives plus fortes. C'est là la vraie forme du combat pour les faibles. Il définit ensuite la psychologie de la guerre et il montre qu'en campagne les armes, les projectiles et le terrain ne sont pas tout mais qu'on doit surtout tenir compte du génie des chefs, de l'intelligence des sous-ordres, de l'instruction militaire et de l'esprit de sacrifice des soldats. La psychologie militaire lui paraît, en un mot au moins aussi digne d'attention que la topographie et la balistique. L'étude de la tactique sera aussi une sorte de psychologie appliquée. Elle exigera donc la consultation de nombreux ouvrages de tactique qu'aucun livre théorique ne pourrait remplacer. Toutefois, la lecture de celui-ci sera toujours de quelque bénéfice, ce sera une préparation, une coordination générale. Par son travail, l'auteur aimerait fournir les éléments préparatoires nécessaires à une étude approfondie de la tactique. En terminant sa préface, il examine les différentes lois et écoles de tacticiens; il dit que, semblables à celles qu'Emile Picard prévoit dans l'avenir

pour la chimie et la biologie, les équations de la tactique resteront durant des siècles encore dans le vaste champ de l'inconnu ; leur étude n'acquerra pas de sitôt la simplicité et la précision de celle des mathématiques, mais elle demeurera longtemps, au contraire, pleine d'obstacles et d'innombrables difficultés.

Comme dans toutes les sciences, diverses écoles se sont créées dans le domaine de la tactique ; il faut les bien connaître toutes pour bien choisir. L'auteur s'efforce principalement de comparer les écoles allemande et française et il veut montrer leurs avantages en abordant des questions plus générales, car une doctrine tactique, pour lui, n'a, comme telle, qu'une importance secondaire. Puis, ces considérations premières posées, il entame son étude proprement dite ; le chapitre 1^{er} est consacré à examiner, à travers l'histoire militaire contemporaine, « *l'importance de la bataille dans la guerre moderne* ».

Il intitule son chapitre II « *l'offensive et la défensive tactiques* » et y développe les bonnes notions de l'offensive, marquant très nettement ces deux procédés du combat : d'une part l'attaque, qui vise à un but positif et bien déterminé, prend l'initiative du combat et en fixe, partant, la forme générale ; ses décisions initiales ne sont pas contrariées par l'adversaire qui reste dans l'expectative ; la défense d'autre part, qui doit subordonner ses dispositions aux mouvements de l'attaque ; son plan est simplement négatif ; elle n'a en vue que de s'opposer aux intentions de l'ennemi, ce qui exige qu'on les connaisse, résultat auquel on ne parvient qu'au bout d'un certain temps pendant lequel l'attaque progresse sans presque trouver qu'une résistance passive. Dans la guerre moderne, l'activité, l'initiative et l'énergie sont les principes fondamentaux de la victoire, ce qui revient à proclamer la prépondérance de l'offensive.

Le troisième chapitre parle du « *combat de rencontre*, » situation tactique qui dérive de l'attaque réciproque des adversaires. La victoire dans ces combats, dit l'auteur, appartient aux troupes vraiment manœuvrières, soigneusement préparées, encadrées par des officiers énergiques et hardis, ne craignant pas les initiatives et les responsabilités à prendre et commandées par des chefs jeunes et habiles qui, sans se laisser hypnotiser par la force illusoire des positions défensives, soient capables de concevoir une opération offensive et aient la force de caractère indispensable à son exécution, en dépit de toutes les difficultés, convaincus comme Moltke que les grands succès sont inséparables des grands risques.

L'analyse du « *Begegnungsverfahren* » allemand, que l'auteur rend par « *procédé de rencontre* », les règles générales qui le régissent, le rôle important de l'avant-garde, l'emploi en masse de toute l'artillerie du gros dès le début de l'action, l'appui flanquant de la cavalerie, la « *mise en mains* » du gros, selon l'expression du général français Cardot, est exposé et étudié.

dans ce chapitre, dans un style clair et net et avec une grande justesse de doctrine.

Le quatrième chapitre enfin, le plus étendu du volume, traite du « *combat préparé*, » le « *geplanter Angriff* » des Allemands ; c'est l'offensive tactique dirigée, dès le commencement du combat, d'après un plan déterminé du commandement supérieur contre un adversaire qui se contente d'attendre l'attaque avec ses forces principales déjà développées sur la position défensive. L'auteur passe en revue successivement les deux actes de l'attaque, le déploiement de la colonne de marche et l'entrée des troupes au combat. Il fait à ce propos la critique très nette des deux écoles française et allemande sur l'emploi de l'avant-garde ; il analyse l'importance des facteurs moraux à la guerre ; il développe considérablement les considérations sur l'emploi de l'artillerie, sur le choix de ses positions, ses feux et leurs effets ; il discute le rôle de la cavalerie, les formations et méthodes de combat de l'infanterie, les tâches du génie ; il esquisse enfin brillamment la collaboration des diverses armes. Tout cela montre, n'est-il pas vrai, que je n'ai rien exagéré en appréciant comme je l'ai fait l'ouvrage du lieutenant Costa Veiga. Je suis même convaincu que, dans un milieu militaire plus important que le nôtre, il serait classé parmi les œuvres d'une haute valeur tactique et son auteur encouragé et stimulé dans la publication de bien d'autres volumes, qui auraient entre autres l'avantage d'enrichir notre littérature militaire nationale très restreinte jusqu'ici.

INFORMATIONS

SUISSE

Enseignement de la gymnastique et préparation militaire des jeunes gens. — En date du 2 novembre, le Conseil fédéral a arrêté une ordonnance sur cet objet. Elle a été publiée dans le Recueil des lois fédérales, n° 22, du 10 novembre et dans la *Feuille officielle militaire* (F. O. M.), n° 14 du 15 novembre, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Nous en résumons les dispositions.

Gymnastique. — La gymnastique est une branche d'enseignement obligatoire pour les garçons, pendant toute leur scolarité, dans toutes les écoles et dans toutes les institutions publiques ou privées. Cet enseignement comprend, d'après les classes d'âge ou les années d'école, trois degrés : le 1^{er} dès